ARTICLES FAITES Par le Comte PALATIN,

Sur les presentes affaires d'Allemagne,

Accordées en la ville de Pragues le quatriesme Septembre mil six cens vingt.

Ensemble les deux tres-sanglantes deffaites contre les Protestans, peu auparauant lesdites Articles.

Traduit d'Allemand en François.

A PARIS,
Iouxte la copie imprimee à Anuers par Adrien Vernouillet Imprimeur en ladite ville.
1620.
Auec Permission.

Case
F
39
.326
1620f5

THE NEWBERRY
LIBRARY

51-327

ARTICLES FAITES Par le Comte Palatin, sur les presentes affaires d'Allemagne.

LES Protestants ayant eu aduis que le Marquis de Spinola, estoit cõme desia entré sur les terres du Palatinat, & de la grosse armée qu'il auoit auec luy, qui se pouuoit bien monter à quelque quarante mille hommes & trente pieces de canon,

ſans pluſieurs autres Regimens qui eſtoient preſts de le ioindre, leſquels alloiẽt pour ſecourir l'Empereur: lequel aduis a bien dõné à penſer aux Proteſtans, veu qu'ils ne pouuoient plus eſperer ſecours d'aucuns endroicts, les paſſages eſtãs bouchez par les fortes garniſons qui auoient eſté placees ſur les frontieres par le commandement dudit Seigneur Empereur.

Vn autre Aduis leur ayant eſté donné de deux tres-ſanglantes deffaites par le Comte de Bucquoy, où il eſtoit demeuré des leur plus de mille ou douze cens hommes, &

quelque ſept pieces de canon qui auoient eſté pris & ſeize chariots de bagage, entre leſquels tient-on qu'ẽ l'vn d'iceux y voit vn tres-grand coffre où il s'eſt trouué plus de deux cens mille florins qui eſtoient pour payer les monſtres des Cõpagnies. En meſme temps le Comte Palatin a fait des Articles ſur les preſentes affaires d'Allemagne, qui ſont comme il s'enſuit.

PREMIEREMENT.

CONfirmer la puiſſante confederation faite auec les Eſtats de Hongrie & les Principaux de Tranſiluanie

ou Senenberghehen.

II.

Comment la Confederation s'augmentera auec plusieurs pays & estats, cõme de Dannemarc susdit & Angleterre, qui pourroiẽt y entrer & s'assembler par vne vnion, aussi que les estats nommeront à ceste fin des personnes qualifiees pour les y enuoyer en legation.

III.

Semblablement enuoyer vn Ambassade vers le Turc, affin qu'il se trouuast au vintiesme d'Octobre dãs Cassouie, pour accorder vne paix perpetuelle auec luy, & disposer des choses presentes.

IIII

Pour la repreſentation & entretenement des frontieres & places fortes en Hongrie fournir tous les ans en argent 50000 florins.

V

L'article qui touche la commune authorité du pere du païs doit eſtre bien poſé, & faire executer tout à l'inſtant ceux qui ne veulẽt recognoiſtre ce qui eſt pretendu par la Maieſté Royalle touchant ſa Cour.

VI.

Comment & en quelle maniere on remediera & obuiera aux ennemis voulant

entrer aux pays, & comment l'on donnera des mãdemẽts par tout le Royaume; Item cõmẽt on pourra touſiours, à l'exemple des Eſtats, auoir argent contant, pour payer les ſoldats en temps: ſçauoir ſi cet argent ſe tirera ſur la boiſſon, ſur les habits ou autres choſes, mettant ſur des impoſitions, & les augmentant pour recouurer argent.

VII

Vn magazin commun ou general de viures & de cheuaux pour l'Artillerie, & cõment il le faudra dreſſer.

VIII

D'auoir vn lieu pour penſer les

les Soldats bleſſez & malades & donner quelque entretenement aux cloiſtres à ceſte fin.

IX.

De pouruoir aux frontieres contre les incurſions inopinées des ennemis, de bien garder les paſſages, les Frontieres, & comment vn village, bourg, ou commune en pourra en ſauuer vn autre par le moyen de quelque ſignal ou mot du guet.

X.

Que la Gendarmerie ne pourra plus faire dommage aux pauures laboureurs.

XI.

Que les Ordonnances du pays seront corrigées & publiées par impression.

XII.

Où & en quel lieu les priuileges seront gardez.

XIII.

Que l'on donnera au Roy pretendant tous les biens que son predecesseur a possedez auec l'impost de la biere, & autres reuenus.

XIV.

Que les affaires priuées ne seront point traictées en le Cõseil du pays, ains seront remises à vn autre temps.

XV.

Tenir conſeil ſur le pied de la Monnoye.

CEs articles eſtans donc dreſſées par le commandement du Comte Palatin, auroient eſté communiquées à ſon Conſeil, & meſme en auroit-on enuoyé pluſieurs copies en diuers endroits où l'on ſçauoit eſtre les principaux proteſtans qui ont chargé en l'armée dudit Comte, pour ſur icelles mander leurs aduis: leſquelles articles ayãt eſté conſultées de tous ceux du party dudit Comte.

Auroit eſté accordé en

l'assemblée qu'il auroit fait faire en la ville de Pragues le quatriesme Septembre dernier, & incontinent sur icelle l'on auroit faict eslite des personnes qui pouuoient estre les plus capables à l'execution d'icelle.

Cependant que les protestans se sont amusez à consulter leurs articles il s'est faict deux tres-sanglãtes deffaites, l'vne par Mõsieur le Baron de Reman, là où il est demeuré de la part des protestans plus de douze cens hommes & sept Drappeaux emportez.

La seconde par le seigneur de la Borderie Capitaine

François, qui a taillé en piece à vne lieuë de la ville de Brisack plus de six cens hommes, & eu de butin la valleur de plus de cens cinquante mille Florins: Ce qui a donné encore bien de l'estonnement aux protestans.

Tellement que l'on espere, si les choses continuent comme elles ont commencé, que les protestans voudroiēt estre à commencer leurs entrepris-ses, d'autant que tout le secours qu'ils esperoient sont bouclez & les passages garnis par l'industrie du Marquis de Spinola, qui espere, comme il a mandé par vne sienne

lettre à l'Empereur le 6. Septembre qu'il esperoit que deuant qu'il soit Noël qu'il seroit proche de sa personne en paix & sans aucune diuision.

Ce qui a donné du contentement à tous les pauures Catholiques d'Allemagne, qui iournellement n'ont la plus grande partie que la force qu'ils reçoiuent de l'esperance qu'ils ont de demeurer vainqueurs sur les protestans. Dieu leur en face la grace.

FIN.